

**Barry Callebaut SA
Convocation à
l'assemblée générale
ordinaire des
actionnaires**

Mercredi 8 décembre 2021,
14h00

**La présence physique
n'est pas possible –
Merci de vous référer aux
instructions indiquées
aux pages 3 et 10
(Représentation)**



Informations concernant la COVID-19

Chères et chers actionnaires,

L'évolution de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par les autorités suisses ont à nouveau un impact profond sur le déroulement de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Barry Callebaut SA. Afin de continuer à protéger la santé de nos actionnaires et de nos employés, les actionnaires ne pourront voter que par le biais du représentant indépendant et ne pourront pas assister en personne à l'assemblée générale ordinaire 2021.

Par conséquent, vos droits de vote ne peuvent être exercés qu'en soumettant vos instructions de vote par écrit ou par voie électronique au représentant indépendant. Pour savoir comment transmettre vos instructions de vote au représentant indépendant, veuillez vous référer aux remarques figurant à la fin de la présente convocation.

Barry Callebaut regrette que cet événement important ne puisse se dérouler dans son format habituel. Nous vous remercions de votre compréhension.



Patrick De Maeseneire
Président du Conseil d'Administration

Ordre du jour et propositions du Conseil d'Administration

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe

1.1 Approbation du rapport annuel

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel pour l'exercice 2020/21.

1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunérations

Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'accepter le rapport de rémunérations figurant dans le rapport de gestion 2020/21 (pages 169–180). Le vote est de nature consultative.

1.3 Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe au 31 août 2021

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport financier comprenant les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe au 31 août 2021.

2. Distribution d'un dividende et emploi du bénéfice résultant du bilan

Le conseil d'administration propose la distribution d'un dividende de CHF 28.00 par action pour un montant total de CHF 153'688'024 (brut) prélevé sur le bénéfice distribuable par l'Assemblée générale des actionnaires. Cela représente une augmentation de +27,3% par rapport à l'année précédente et correspond à un ratio de distribution de 40% du bénéfice net. Le conseil d'administration propose de reporter le solde du bénéfice disponible au 31 août 2021 d'un montant de CHF 1'268'345'117 à l'exercice 2021/22.¹

En conséquence, la répartition proposée du bénéfice résultant du bilan est la suivante :

Solde reporté de l'exercice précédent au 1er septembre 2020	1'440'793'516
Dividende (brut) 2019/20	-120'714'792
Dividende sur actions propres	0
Bénéfice net de l'exercice 2020/21	117'548'113
Bénéfice résultant du bilan au 31 août 2021	1'437'626'837
Actions propres	-15'593'697
Total du bénéfice résultant du bilan distribuable	1'422'033'141
Dividende proposé de CHF 28.00 par action pour l'exercice 2020/21	-153'688'024
Report à compte nouveau	1'268'345'117

Le paiement du dividende est effectué après déduction de l'impôt anticipé de 35%.

Si l'assemblée générale des actionnaires approuve la proposition du conseil d'administration, Barry Callebaut versera aux actionnaires ou à leur banque dépositaire respective le dividende libre de toute charge le ou aux alentours du 6 janvier 2022.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'exercice 2020/21.

¹ Le montant de CHF 153'688'024 (brut) se fonde sur le nombre total des actions émises le 31 août 2021. Lors qu'elle décidera de la répartition des dividendes, l'Assemblée générale tiendra compte que Barry Callebaut SA ne versera pas de dividendes pour les actions propres détenues par la Société.

4. Elections

4.1 Réélection des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de réélire les membres suivants du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

1. Patrick De Maeseneire, ressortissant belge
2. Dr. Markus R. Neuhaus, ressortissant suisse
3. Fernando Aguirre, ressortissant mexicain et américain
4. Angela Wei Dong, ressortissante chinoise
5. Nicolas Jacobs, ressortissant suisse
6. Elio Leoni Sceti, ressortissant italien
7. Tim Minges, ressortissant américain
8. Yen Yen Tan, ressortissante singapourienne

Les membres du conseil d'administration seront élus de manière individuelle.

4.2 Election d'un nouveau membre du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose d'élire Antoine de Saint-Affrique, ressortissant français, en tant que nouveau membre du conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Antoine de Saint-Affrique a été CEO de Barry Callebaut d'octobre 2015 à août 2021 et est actuellement CEO du groupe Danone. Avant 2015, il a occupé divers postes de direction au sein d'Unilever. Antoine de Saint-Affrique apportera au Conseil d'administration une connaissance approfondie de l'industrie des « Fast-Moving Consumer Goods » et une connaissance approfondie de la chaîne d'approvisionnement en amont et de la durabilité.

4.3 Election du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de réélire Patrick De Maeseneire en tant que président du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.4 Election des membres du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose d'élire les membres suivants du comité de rémunération pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire:

1. Fernando Aguirre
2. Elio Leoni Sceti

3. Tim Minges
4. Yen Yen Tan

Les membres du comité de rémunération seront élus de manière individuelle.

4.5 Election du représentant indépendant

Le conseil d'administration propose d'élire le Cabinet Juridique Keller SNC, Zurich, en tant que représentant indépendant pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.6 Election de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire KPMG AG, Zurich, comme organe de révision de la société pour l'exercice 2021/22.

5. Approbation des montants globaux de la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité exécutif

Remarques préalables

Selon l'article 30 alinéa 1 des statuts, l'assemblée générale approuve annuellement et avec force contraignante les propositions du conseil d'administration portant sur:

- a) le montant global maximum de la rémunération accordée au conseil d'administration pour la prochaine période de fonction
- b) le montant global maximum de la rémunération fixe accordée au comité exécutif pour le prochain exercice
- c) le montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos

L'assemblée générale vote séparément sur les montants globaux des rémunérations accordées d'une part au conseil d'administration et d'autre part au comité exécutif.

Le rapport de rémunération figurant aux pages 169-180 du rapport de gestion contient de plus amples informations sur la rémunération du conseil d'administration et du comité exécutif, en particulier quant au montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos.

5.1 Approbation du montant global maximum de la rémunération accordée au conseil d'administration pour la prochaine période de fonction

Le conseil d'administration propose d'approuver, pour la prochaine période de fonction, le montant global maximum de la rémunération en espèces accordée au conseil d'administration à hauteur de CHF 2'200'000 et l'allocation de CHF 2'800'000 allouée sous forme d'actions à transférer à la fin du prochain mandat et à bloquer pendant trois ans après le transfert.

5.2 Approbation du montant global maximum de la rémunération fixe accordée au comité exécutif pour le prochain exercice

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération fixe du comité exécutif à hauteur de CHF 6'500'000 pour le prochain exercice 2022/23.

5.3 Approbation du montant global de la rémunération variable à court et à long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global de la rémunération variable accordée au comité exécutif à hauteur de CHF 17'900'000 pour l'exercice clos 2020/21.

Ce montant comprend la rémunération variable à court terme pour l'exercice 2020/21, la rémunération variable à long terme octroyée durant l'exercice 2020/21, ainsi que les autres avantages et les contributions de l'entreprise à la sécurité sociale et à la caisse de pension pour l'exercice 2020/21.



Lieu de réunion

Barry Callebaut AG, Hardturmstrasse 181, 8005 Zurich

Documentation, participation et représentation

Admission à l'assemblée générale ordinaire

En raison de la pandémie de COVID-19, le Conseil Fédéral a de nouveau autorisé les sociétés suisses à prescrire que les actionnaires ne puissent exercer leurs droits que par le biais du représentant indépendant et non en personne. Pour protéger la santé de nos actionnaires et employés, Barry Callebaut SA a décidé que les droits de vote ne peuvent être exercés que par le biais du représentant indépendant (comme indiqué ci-dessous). La présence en personne des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire n'est pas autorisée.

Documents

Le rapport de gestion composé du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe, le rapport de rémunérations ainsi que les rapports de l'organe de révision, de même que les statuts de la société, l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration pourront être consultés au siège de la société, Hardturmstrasse 181, CH-8005 Zurich, à partir du 12 novembre 2021. Le rapport de gestion (en anglais uniquement) sera envoyé aux actionnaires et investisseurs sur demande. En outre, le rapport de gestion de la société (en anglais) ainsi qu'un bref rapport (en allemand et en anglais) peuvent également être téléchargés sur le site internet de Barry Callebaut (www.barry-callebaut.com).

Enregistrement

Les actionnaires qui étaient inscrits au registre des actions le 9 novembre 2021 recevront la présente convocation directement. Les actionnaires qui seront nouvellement inscrits au registre des actions entre le 10 novembre 2021 et le 2 décembre 2021, à 23h59, recevront également une convocation par courrier subséquent. Aucune inscription au registre des actions ne sera effectuée entre le 3 décembre 2021 et le 8 décembre 2021.

Questions des actionnaires

Étant donné que les actionnaires ne pourront pas être physiquement présents à l'assemblée générale, ils ont la possibilité de soumettre leurs questions à Barry Callebaut avant l'assemblée générale annuelle en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : agm21@barry-callebaut.com.

Représentation

Il n'est pas possible d'assister physiquement à l'assemblée générale. Les actionnaires sont priés de se faire représenter par le représentant indépendant, le Cabinet Juridique Keller SNC, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich. Le formulaire de procuration joint à la convocation fait office de procuration. Les instructions au représentant indépendant doivent être données par le biais du formulaire d'instruction (au revers du formulaire de procuration) joint à la convocation et reçues par le représentant indépendant avant le 7 décembre 2021, à 12h00 (midi). En signant le formulaire de procuration et si aucune autre instruction n'est donnée, l'actionnaire donne instruction au représentant indépendant de voter en faveur des propositions du conseil d'administration. Alternativement, les actionnaires peuvent donner leur procuration et leurs instructions de vote au représentant indépendant par voie électronique au travers du service internet pour investisseurs à l'adresse www.sherpany.com/barry-callebaut jusqu'au 5 décembre 2021 à 23h59, conformément aux informations pertinentes communiquées avec la convocation.

Zurich, le 12 novembre 2021



Barry Callebaut AG (siège principal)
Hardturmstrasse 181
8005 Zurich
Suisse

Tél +41 43 204 04 04
headoffice@barry-callebaut.com